

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail – Liberté – Patrie

PRIMATURE

**PROGRAMME D'URGENCE DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DANS LA REGION DES SAVANES (PURS), EN
REPUBLIQUE TOGOLASE**

Financement de la BOAD
Accord de Prêt : 2023040/PR TG 2024 07 00

**AVIS DE SOLlicitATION DE MANIFESTATION D'INTERÊT
(SERVICES DE CONSULTANT)**

PROCEDURE RESTREINTE INTERNATIONALE

**SELECTION DE CANDIDATS EN VUE DU CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX : i) DE DESENCLAVEMENT
(PISTES RURALES) ; ii) D'AMENAGEMENT HYDRO AGRICOLE ; iii) D'ADDUCTION D'EAU POTABLE et iv) DE
CONSTRUCTION DE BATIMENTS**

AMI N°001/2024/AMI/PR-PURS/PI/BOAD du 10/07/2024

DESCRIPTION DU PROJET

1. Type de marché

Prix unitaires

2. Description du marché

L'Etat Togolais a sollicité et obtenu des fonds auprès de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) en vue du financement du Programme d'urgence de renforcement de la résilience dans la région des savanes (PURS) et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif au recrutement d'un consultant en vue du contrôle et la surveillance des travaux : i) de désenclavement (pistes rurales) ; ii) d'aménagement hydro agricole ; iii) d'adduction d'eau potable et iv) de construction de bâtiments.

Les principales activités du Consultant consisteront au suivi des études d'exécution et à la vérification de l'ensemble des plans et documents d'exécution transmis par l'entrepreneur, à l'inspection technique et au contrôle de la qualité des matériaux et des travaux, à la supervision des travaux à réaliser par l'Entrepreneur, aux vérifications des quantités exécutées et à la réception provisoire des travaux.

3. Nombre et intitulé des lots

Le marché est en lot unique.

4. Budget maximal

917 100 000 FCFA

CONDITIONS DE PARTICIPATION

5. Eligibilité

La participation au marché est restreinte aux cabinets de la zone UEMOA (participant soit individuellement, soit dans un groupement - consortium - de soumissionnaires) éligibles conformément au point 2.2.2 du guide des procédures de passation de marches et règles d'attribution des contrats financés par la Banque ouest africaine de développement, disponible à l'adresse www.boad.org/politiques-procedures-directives

La participation d'une entité inéligible entraînera l'élimination automatique de l'offre concernée.

6. Nombre d'offres

Une personne morale ne peut pas soumettre plus d'une offre, quelle que soit la forme de sa participation (soit individuellement, soit dans un groupement - consortium- des soumissionnaires). Dans le cas où une personne physique ou morale soumettrait plus d'une offre, toutes les offres auxquelles cette personne participe seront éliminées.

7. Situations d'exclusion

Dans le formulaire de soumission, les soumissionnaires doivent soumettre une déclaration signée, incluse dans le formulaire standard de soumission, selon laquelle ils ne se trouvent dans aucune des situations visées au point 2.2.2 du guide des procédures de passation de marche et règles d'attribution des contrats financés par la Banque ouest africaine de développement.

8. Possibilités de sous-traitance

La sous-traitance n'est pas autorisée.

CALENDRIER PREVISIONNEL DES OPERATIONS

9. Date prévue de commencement du marché

La date prévue pour le commencement des travaux est la date de notification de l'ordre de service de démarrage des prestations.

10. Durée de mise en œuvre du marché

La durée de mise en œuvre du marché est de dix-huit (18) mois

CRITERES DE SELECTION ET D'ATTRIBUTION

11. Critères de sélection

Les critères de sélection suivants seront appliqués aux soumissionnaires. Dans le cas où les offres seraient soumises par un consortium, ces critères de sélection s'appliqueront au consortium dans son ensemble :

1) Capacité économique et financière du soumissionnaire :

Dans le cas où le soumissionnaire est un organisme public, une information équivalente devrait être fournie.

- Personnes morales :

a) Le candidat doit justifier d'un chiffre d'affaires moyen annuel de ses activités de six cent millions (600 000 000) de FCFA

2) Capacité professionnelle du soumissionnaire

- b) Le soumissionnaire doit avoir des activités en relation avec le domaine des prestations et doit justifier d'une expérience globale d'au moins 10 ans dans le cadre de ces activités ;
- c) Au moins deux (2) Ingénieurs en Génie Civil spécialisés en travaux routiers, un (1) Ingénieur en Génie Civil spécialisé en ouvrage d'art, un Ingénieur en Génie Civil spécialisé en Hydraulique, deux (2) Ingénieurs en Génie Civil spécialisés en géotechnique, trois (3) Ingénieurs en Génie Civil spécialisés en travaux de bâtiments, trois (3) Ingénieurs topographes ou géomètres font partie des effectifs du soumissionnaire ;
- d) Au moins 20% de l'ensemble des effectifs du soumissionnaire travaillent cette année dans des domaines en rapport avec le présent marché sont permanents.

3) Capacité technique du soumissionnaire

- e) Le candidat doit avoir déjà, au cours des dix (10) dernières années, à compter de 2013, effectué des missions de contrôle et surveillance de deux (2) projets de construction/réhabilitation de routes, de construction de bâtiments et emménagement hydro agricole financés par des bailleurs multilatéraux d'une valeur d'au moins égal à 0,5 fois son offre financière.

La liste des candidats présélectionnés comprendra entre 4 et 8 candidats.

Si plus de huit candidats éligibles satisfont aux critères de sélections énumérés ci-dessus, afin d'établir un classement de leurs candidatures et d'identifier les huit meilleurs candidats ayant participé à la procédure. Les seuls critères de comparaison additionnels qui seront pris en considération dans le cadre de ce réexamen sont, dans l'ordre dans lequel ils figurent ci-après, les suivants :

- Le plus grand nombre de missions satisfaisant le critère b)

- La valeur cumulée du plus grand nombre de marchés qui satisfont au critère a)

N.B : le premier critère de comparaison additionnel sera appliqué à tous les candidats éligibles qui satisfont aux critères de sélection. Si, après avoir appliqué le premier critère de comparaison additionnel, il n'est pas possible d'identifier les huit meilleurs candidats parce que deux candidats ou plus sont à égalité pour la position, le second critère de comparaison additionnel ne s'appliquera qu'à ces candidats qui sont à égalité.

12. Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse.

SOUSSION DE L'OFFRE

13. Date et heure limites de réception des offres

La date et l'heure limites pour la réception des offres : 02 aout 2024 à 9 heures GMT

14. Modalités de présentation des offres et renseignements à fournir

Les offres doivent être rédigées uniquement au moyen du formulaire de soumission standard disponible auprès de l'autorité contractante. Le modèle et les dispositions doivent être strictement respectés. Tout document supplémentaire (brochure, lettre, etc.) joint à l'offre ne sera pas pris en considération.

15. Modalités d'envoi des offres

Les candidats intéressés peuvent solliciter et obtenir des informations complémentaires sur la mission, de lundi à vendredi de 07h30 à 12h00 et de 15h00 à 16h30 GMT, auprès de l'Autorité contractante, par mail à l'adresse

Coordination générale du PURS, sise au 5^e étage de l'immeuble SGI-TOGO non loin de GTA, Lomé – Togo : secretariat.coordination@purs.gouv.tg ; Tél : 228 70 99 81 89. Les candidats intéressés par le présent appel à manifestations d'intérêt sont invités à déposer leurs dossiers, en quatre exemplaires (un original et 3 copies) en français, en précisant l'objet « Réponse a l'avis d'appel a manifestations

d'intérêt- AMI N°001/2024/AMI/PR-PURS/PI/BOAD «recrutement d'un consultant en vue du contrôle et la surveillance des travaux : i) de désenclavement (pistes rurales) ; ii) d'aménagement hydro agricole ; iii) d'adduction d'eau potable et iv) de construction de bâtiments» , au plus tard le 02 aout 2024 à 9 heures GMT à l'adresse ci-dessous:

Coordination générale du PURS, sise au 5^e étage de l'immeuble SGI-TOGO non loin de GTA, Lomé – Togo : secretariat.coordination@purs.gouv.tg ; Tél : 228 70 99 81 89. Les manifestations d'intérêt seront ouvertes en présence des représentants des candidats qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le 02 aout 2024 à 9 heures 30 minutes GMT à l'adresse indiquée ci-dessus.

Les manifestations d'intérêt reçues après la date et l'heure limites susvisées ne seront pas examinées.

NB : L'envoi par courrier électronique n'est pas autorisé.

16. Debriefing

Tout consultant qui souhaite connaître les raisons pour lesquelles sa proposition n'a pas été retenue doit en faire la demande. L'Autorité contractante communiquera dans les plus brefs délais par écrit l'explication du rejet de la proposition. Si le soumissionnaire fait la demande d'assister à une réunion de debriefing, il devra en assumer tous les coûts.

17. Langue

Toutes les communications par écrit pour cette procédure d'appel d'offres et ce marché doivent être en français.

18. Base juridique

Le guide des procédures de passation de marche et règles d'attribution des contrats financés par la Banque ouest africaine de développement.

Coordonnateur Général du PURS

Général de Brigade MAGANAWÉ Dadja